

AIGUEBELETTE-LE-LAC

Plan Local d'Urbanisme

4.1

Plan de zonage
Ensemble de la commune

Prescription25 mai 2018

Arrêt7 juin 2023

Approbation18 septembre 2024

Échelle : 1/5 000

géonomie
Urbanisme - Environnement - Urbanisme
303 rue Duguesclin - 69007 Lyon

ACT
études

Aménagement et
Urbanisme
5 rue Saint-Maurice
69001 Saint-Jean-Vieljeux

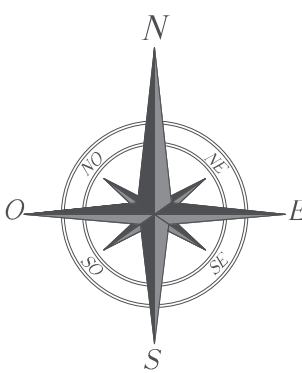
Mairie d'Aiguebelette-le-Lac
Le Bourg
73610 Aiguebelette-le-Lac

Commune
de
Saint-Alban-de-Montbel

Lac d'Aiguebelette

Commune
de
Nances

Commune
de
Novalaise



Commune
de
Lépin-le-Lac

Commune
de
Vimines

Tableau des Emplacements Réservés			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension du cimetière	Commune	535 m²
2	Élargissement de la voie communale n°2	Commune	195 m²
3	Extension de place publique	Commune	223 m²
4	Extension du parking	Commune	1 950 m²

Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité
(se reporter en complément au plan 4.2. risques et au PPRN joint dans les annexes)

- Ua** Zone urbaine dense, généralement ancienne
- Ub** Zone urbaine moins dense, généralement de type pavillonnaire
- Unc** Zone urbaine inconstructible pour les nouvelles habitations
- Ueq** Zone d'équipement public ou privé d'intérêt collectif
- Ueqf** Zone correspondant à l'emprise de la voie ferrée et ses équipements
- Uh** Zone urbaine dédiée à l'hôtellerie et la restauration
- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole protégée au titre de la préservation paysagère des bords du lac
- Are** Zone agricole protégée au titre de réservoir de biodiversité
- N** Zone naturelle ou forestière
- Nc1** Zone naturelle correspondant à l'emprise du camping de la Combe
- Nc2** Zone naturelle correspondant à l'emprise du camping du port
- Nc3** Zone naturelle correspondant à un hébergement touristique "nature"
- Nre** Zone naturelle ou forestière protégée au titre de réservoir de biodiversité
- Nt** Zone naturelle à vocation d'activités touristiques
- Neq** Zone naturelle pouvant accueillir des équipements et aménagements légers

Prescriptions particulières

- Rives du Lac d'Aiguebelette protégées au titre de l'article 122-12 du Code de l'Urbanisme
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bords de cours d'eau à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Informations complémentaires

Périmètres de protection de captage d'eau potable

- Puits de captage d'eau potable
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable

Périmètres de protection du patrimoine

- Site inscrit du Lac d'Aiguebelette
- Monument historique classé (gisement sublacustre)
- Patrimoine mondial UNESCO (sites paléolithiques préhistoriques autour des Alpes - Lac d'Aiguebelette, zone sud)

Autres

- Site BASIAS
- Chemins de randonnée à préserver, dont voies romaines et sardes (PDIPR)
- Bâti récent ne figurant pas au cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment agricole de stockage de matériel
- Bâtiment agricole de stockage de fourrage
- Ligne électrique aérienne à 400 000 volts